

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148

9 mai 2008

SOMMAIRE

Ambra Europe S.A.	55096	Pattison S.à r.l.	55095
American Express Alternative Investment Fund (Lux)	55067	Percival Holding S.A.	55066
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l.	55096	Personal Properties S.A.	55058
Cinquantenaire S.A.	55065	Prim Investment S.à r.l.	55084
cominvest Asset Management S.A.	55104	Ravenal Trust S.A.	55059
Denovo Holdings	55066	Righttime S.A.	55060
DnB NOR Luxembourg S.A.	55065	Rock Ridge RE 19	55084
Euro Green Company s.à r.l.	55095	Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.	55066
EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A.	55058	Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.	55063
Ezine Invest S.A.	55058	Roermond Holding (No. 1) S.à r.l.	55063
Felten-Scholtes S.à.r.l.	55065	Roermond Holding (No. 3) S.à r.l.	55062
FHR (Luxembourg) S.à r.l.	55059	Roermond Holding (No. 3) S.à r.l.	55062
Floodwall Investments S.A.	55076	Roermond Holding (No. 3) S.à r.l.	55067
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.	55084	St. Barth Financière S.A.	55062
Global Wood International Holding S.à r.l.	55087	Twistec Holding S.A.	55064
Horti Invest S.A.	55104	UBS Bond Fund Management Company S.A.	55062
Index Luxembourg S.A. Holding	55061	UBS Dynamic Floor Fund Management Company	55059
Intecon S. à r.l.	55060	UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.	55060
Inter-Realty S.A.	55061	UBS Responsibility Fund Management Company S.A.	55064
Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l.	55074	UBS Sector Portfolio Management Company S.A.	55063
JP Commercial I S.à r.l.	55067	UBS Third Party Management Company S.A.	55061
Lampas Royal Participations S.A.	55061	Ultra Investments S. à r.l.	55080
Largo Management S.A.	55059	URANIA Holding S.A.	55067
Lismonde, s.à r.l.	55065	Victida S.à.r.l.	55058
Lorfinance S.A.	55094	Vinia S.A.	55069
Luxdiagnostic	55064	Walam S.A.	55063
MIV Holdings S.A.	55092	Walam S.A.	55064
MJ Media Group S.A.	55060		
Natixis Luxembourg S.A.	55066		

EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 30.469.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16/04/2008.

EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A.

Walter Siemann / Elisabeth Konz-Mikno

Référence de publication: 2008051454/1922/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04294. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008051437/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04693. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.362.

Le bilan au 31 décembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051977/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03991. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Victida S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.771.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/03/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008051938/717/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08764. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 44.182.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052288/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02271. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Largo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend.
R.C.S. Luxembourg B 93.130.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17.4.08.

Signature.

Référence de publication: 2008052284/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04250. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

FHR (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 340.385.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.973.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de Fairmont Raffles Holding International ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.04.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008052243/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05288. - Reçu 82,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Ravenal Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 63.240.

Le bilan au 30 septembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008051978/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03999. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rightime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.057.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052055/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05564. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Intecon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 5, Cité Saint Jean.
R.C.S. Luxembourg B 133.859.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052054/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.090.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Emerging Economies Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052292/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00677. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

MJ Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R.C.S. Luxembourg B 38.462.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052263/2960/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07145. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Third Party Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.991.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Third Party Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052290/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02278. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Index Luxembourg S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 91.740.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17.4.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052282/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04306. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Inter-Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.080.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008052053/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03619. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Lampas Royal Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 85.779.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052056/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05569. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

St. Barth Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052057/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02837. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 36.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052293/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00660. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Roermond Holding (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 89.296.

Les comptes annuels au 31.03.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 3) S. à r.l.

Référence de publication: 2008052260/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06344. - Reçu 107,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Roermond Holding (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 89.296.

Les comptes annuels au 31.03.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 3) S. à r.l.

Référence de publication: 2008052259/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06347. - Reçu 109,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Roermond Holding (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.836.

Les comptes annuels au 31.03.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 1) S. à r.l.

Référence de publication: 2008052256/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06350. - Reçu 107,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Roermond Holding (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.836.

Les comptes annuels au 31.03.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 1) S. à r.l.

Référence de publication: 2008052258/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06348. - Reçu 107,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Sector Portfolio Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 55.025.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Sector Portfolio Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052300/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00644. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Walam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.900.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052307/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05486. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080057281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Walam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.900.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052308/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05482. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

UBS Responsibility Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pour UBS Responsibility Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008052299/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00630. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Twistec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.455.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.08.

Signature.

Référence de publication: 2008052237/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03412. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Luxdiagnostic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3416 Dudelange, 123, rue Sainte-Barbe.
R.C.S. Luxembourg B 24.804.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008052834/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04573. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Lismonde, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 28, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.730.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008052835/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04582. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Cinquantenaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 30.932.

Le bilan au 15 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008052836/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04447. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Felten-Scholtes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.
R.C.S. Luxembourg B 95.506.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nospelt, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052704/8873/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05791. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

DnB NOR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

DnB NOR Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008052841/1533/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05701. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Percival Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 81.907.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Abdallah Gafari
Le Liquidateur

Référence de publication: 2008052850/262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04131. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Denovo Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 18.912.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour DENOVO HOLDINGS, société anonyme holding
Experta Luxembourg, société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008052846/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06335. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Natixis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 35.141.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Référence de publication: 2008052842/66/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06091. - Reçu 100,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080058171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Roermond Holding (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 84.836.

Les comptes annuels au 31.03.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 1) S. à r.l.

Référence de publication: 2008052255/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06351. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

Roermond Holding (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 89.296.

Les comptes annuels au 31.03.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Roermond Holding (No. 3) S. à r.l.

Référence de publication: 2008052261/8648/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06336. - Reçu 111,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

American Express Alternative Investment Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.921.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008052357/1229/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05150. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

JP Commercial I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.833.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 171 du 25 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP COMMERCIAL I S.A R.L.

Signatures

Référence de publication: 2008052374/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05251. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.

URANIA Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 41.879.

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "URANIA HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, 9, rue Ste Zithe, constituée suivant acte notarié en date du 10 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 27 janvier 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 20 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange,

qui désigne comme secrétaire Madame Gaby WEBER, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de soixante euros (60,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cents euros (14.974.800,- EUR) à quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante euros (14.974.740,- EUR) par versement de ce montant dans le compte de réserves disponibles de la société.

2. Introduction d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR) par action.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de soixante euros (60,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cents euros (14.974.800,- EUR) à quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante euros (14.974.740,- EUR) par versement de ce montant dans le compte réserves disponibles de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer une valeur nominale d'un montant de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR) par action.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (14.974.740,- EUR) représenté par TRENTE-TROIS MILLE (33.000) actions au porteur ou nominatives, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois euros soixante-dix-huit cents (453,78 EUR), entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. NEZAR, G. WEBER, A. COENEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14457. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052746/220/67.

(080058404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VINIA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2298 du 8 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal MATHU, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant total de EUR 8.800.000,- par incorporation d'une créance à concurrence de EUR 8.200.000,- et par apports en espèces à concurrence de EUR 600.000,-. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 31.000,- à un nouveau montant de EUR 8.831.000,- par émission de 88.000 actions nouvelles de EUR 100,- chacune.

2) Souscription et libération des 88.000 nouvelles actions ainsi créées.

3) Réduction du capital social de la société de EUR 35.000,- pour porter le capital social de son montant de EUR 8.831.000,- à EUR 8.796.000,- par apurement des pertes à concurrence du montant comptabilisé au 29 février 2008, soit EUR 32.354,99 et par affectation du solde de EUR 2.645,01 à la réserve légale.

4) Suppression de 350 actions

5) Modification subséquente des statuts

6) Refonte totale des statuts

7) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant total de EUR 8.800.000,- (huit millions huit cent mille euros) par incorporation d'une créance à concurrence de EUR 8.200.000,- (huit millions deux cent mille euros) et par apport en espèces à concurrence de EUR 600.000,- (six cent mille euros).

Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à un nouveau montant de EUR 8.831.000,- (huit millions huit cent trente et un mille euros) par émission de 88.000 (quatre-vingt-huit mille) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune

Souscription et libération

De l'accord de l'actionnaire minoritaire, les 88.000 (quatre-vingt-huit mille) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire majoritaire la société LOUV S.à r.l., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Chantal MATHU, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées comme suit:

- par un versement en espèces de EUR 600.000,- (six cent mille euros), de sorte que ladite somme se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de EUR 8.200.000,- (huit millions deux cent mille euros) existant à charge de la Société et au profit de LOUV S.à r.l.

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, en date du 25 mars 2008, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, conclut comme suit:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 82.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100 à émettre en contrepartie, soit EUR 8.200.000,-. Cette augmentation de capital devra cependant être suivie directement d'une réduction de capital d'un montant de EUR 32.354,99 en vue d'absorber les pertes cumulées de la société."

Le présent rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) pour porter le capital social de son montant de EUR 8.831.000,- (huit millions huit cent trente et un mille euros) à EUR 8.796.000,- (huit millions sept cent quatre-vingt-seize mille euros) par apurement des pertes à concurrence du montant comptabilisé au 29 février 2008, soit EUR 32.354,99 (trente-deux mille trois cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents) et par affectation du solde de la réduction de capital de EUR 2.645,01 (deux mille six cent quarante-cinq euros un cent) à la réserve légale.

Un exemplaire du bilan au 29 février 2008 restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

Suite à la réduction du capital de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), l'Assemblée décide d'annuler 350 (trois cent cinquante) actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide ensuite de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il existe une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "VINIA S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 8.796.000,- (huit millions sept cent quatre-vingt-seize mille euros) représenté par 87.960 (quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à seize heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société peut être gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 48.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MATHU, A. GRAZIANO, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008. Relation: LAC/2008/13361. — Reçu quarante-quatre mille euros (0,50% = 44.000,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008052728/242/295.

(080058215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 221.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.557.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 93.081, here represented by Mr Wim RITS, private employee of the company Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal and established on February 27th, 2008.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation Jerozolimskie 195 Holding S. à r.l. (hereafter "the Company"), having its principal office in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, has been incorporated with a share capital of twelve thousand and five hundred euros (12,500.- EUR) pursuant to a deed dated May 14th, 2003, executed before Maître Alphonse Lentz, notary then residing in Remich, Luxembourg, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations under the number 632 of June 11th, 2003;

- that the initial share capital of the Company was increased by an amount of one hundred thousand euros (100,000.- EUR) to an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euros (112,500.- EUR) and the articles of association amended for the first time pursuant to a Extraordinary General Meeting dated February 25th, 2005, executed before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations under the number 647 of July 4th, 2005;

- that the capital of the Company is fixed at one hundred twelve thousand and five hundred euros (112,500.- EUR) represented by one thousand one hundred and twenty five (1,125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

- that Tamweelview European Holdings S.A., being sole owner of the shares of the Company has deliberated upon the following agenda:

Agenda:

1. The increase of the issued capital of the Company by the following amount:

One hundred nine thousand euros (109,000.- EUR) by way of issuance of one thousand and ninety (1,090) new registered shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) (the "New Shares"), against a contribution in cash (the "Contribution").

2. The amendment of the articles of association of the Company, in order to reflect the share capital increase;

3. The amendment of the articles of association of the Company in order to provide for the possibility to make interim dividend distributions;

- Tamweelview European Holdings S.A., being sole owner of the shares of the Company has taken the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder decides to increase the issued capital of the Company by an amount of one hundred and nine thousand euros (109,000.- EUR) by payment in cash to bring it from its current amount of one hundred and twelve thousand five hundred euros (112,500.- EUR) to two hundred and twenty-one thousand five hundred euros (221,500.- EUR) by issuance of one thousand and ninety (1,090) new shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each, fully subscribed and paid in cash so that the amount of one hundred and nine thousand euros (109,000.- EUR) is available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

Second Resolution

As a consequence of the previous resolution the meeting decides to amend Article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is set at two hundred and twenty-one thousand five hundred euros (221,500.- EUR) represented by two thousand two hundred and fifteen (2,215) shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each."

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the articles of association of the Company by way of the insertion of a new article 16 which shall read as follows:

" **Art. 16.** Notwithstanding the provisions of article 14 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends at any time, on the basis of a statement of accounts, inventory or report showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles."

The former article 16 of the statutes is renumbered 17.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 93.081, ici représentée par Monsieur Wim RITS, employé privé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 février 2008.

Laquelle procuration avec substitution, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société Jerozolimskie 195 Holding S.à r.l. (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, a été constituée avec un capital social de douze mille cinq cents euros (112,500.- EUR) suivant acte reçu en date du 14 mai 2003, par Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 632 du 11 juin 2003;

- que le capital social initial de la Société fut augmenté par un montant de cent mille euros (100,000.- EUR) à un montant de cent douze mille cinq cents euros (112,500.- EUR) et que ses statuts furent amendés une première fois suite à une Assemblée Générale Extraordinaire datée du 25 février 2005 tenue par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 647 du 4 juillet 2005;

- que le capital social de la Société, s'élève actuellement à cent douze mille cinq cents euros (112,500.- EUR) représenté par mille cent vingt-cinq (1,125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Tamweelview European Holdings S.A. étant seule propriétaire des parts sociales a délibéré sur l'agenda suivant:

Agenda:

1. D'augmenter le capital social de la société par le montant suivant:

Cent neuf mille euros (109,000.- EUR) par émission de mille quatre-vingt-dix (1,090) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par apport en numéraire.

2. De modifier les statuts de la Société, dans le but de refléter l'augmentation de capital.

3. De modifier les statuts de la Société dans le but de permettre des distributions de dividendes intérimaires;

- Tamweelview European Holdings S.A., Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire de cent neuf mille euros (109,000.- EUR) pour porter son capital de cent douze mille cinq cents euros (112,500.- EUR) à deux cent vingt et un mille cinq cents euros (221,500.- EUR) par émission de mille quatre-vingt-dix (1.090) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune entièrement libérée de sorte que ce montant de cent neuf mille euros (109,000.- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 7 des statuts de la société est amendé comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt et un mille cinq cents euros (221,500.- EUR), divisé en deux mille deux cents quinze (2,215) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, libéré entièrement."

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les statuts de la Société en insérant un nouvel article numéroté 16 comme suit:

" **Art. 16.** Nonobstant les dispositions de l'article 14 des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes à chaque instant sur base d'un état comptable, inventaire ou rapport duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire."

L'ancien article 16 est renuméroté 17.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Rits et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, LAC/2008/9540. - Reçu cinq cent quarante-cinq euros, Eur 0,5% = 545.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052730/5770/137.

(080058208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Floodwall Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.841.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104304, ici représentée par Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparants, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "FLOODWALL INVESTMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE VINGT-SEPT MILLE EUROS (87.000,- EUR) représenté par HUIT CENT SOIXANTE-DIX (870) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les huit cent soixante-dix (870) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de QUATRE VINGT-SEPT MILLE EUROS (87.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe;
 - b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuve-Grande (France) le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
 - c) Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:

La Société A.A.C.O. S.à r.l., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 88833.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mathieu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008. LAC/2008/14452. - Reçu quatre cent trente-cinq euros (A 0,5%: € 435,-).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008052815/220/185.

(080058287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Ultra Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.845.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the third day of April.

Before Maître Gerard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ATC -RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, (R.C.S. Luxembourg B 103.123)

here represented by Anne COENEN, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated April 1st, 2008.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "Ultra Investments S. à r.l." a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eight.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC - RCS Corporate Services (Luxembourg) S. A., prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200,-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.336.

2) The registered office is established in L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Pardevant Maître Gerard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ATC - RCS Corporate Services (Luxembourg) S. A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, (R.C.S. Luxembourg B 103.123),

ici représentée par Madame Anne COENEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} avril 2008.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Ultra Investments S. à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC -RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.336).

2) Le siège social de la société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coenen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 avril 2008, LAC/2008/14456. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents À 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Gérard Lecuit.

Référence de publication: 2008052779/220/200.

(080058306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Prim Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.312.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2007 actant l'augmentation de capital de la société PRIM INVESTMENT 2 s.à.r.l. par apport en nature des parts sociales de la société PRIM INVESTMENT S.à.r.l., le capital de la société PRIM INVESTMENT S.à r.l. est dorénavant détenu comme suit:

1.200 parts: PRIM INVESTMENT 2 S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour Avis

Signature

Référence de publication: 2008051809/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Rock Ridge RE 19, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.245.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 mars 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Lewis Schwartz, né le 12 janvier 1966 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 80 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, aux fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;

- de nommer Sandra Ehlers, née le 5 avril 1975 à Wolfsburg, Allemagne, demeurant professionnellement au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008051690/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Extrait des signatures autorisées au 1^{er} avril 2008

Administrateurs de la Société:

- M. André WILWERT, administrateur de sociétés, né le 24 février 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, né le 12 décembre 1954, à Breda (Pays-Bas), résidant professionnellement à CH-1205 Genève, 15, boulevard des Philosophes, président du conseil d'administration,

- M. Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué.

Directeur général de la Société:

M. Dirk VAN REETH, licencié en droit, né le 21 novembre 1949 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fondés de pouvoirs de la Société

Fondés de pouvoirs de catégorie A:

- M. Jean FELL
- M. Cornelius Martin BECHTEL
- M. Eric MAGRINI
- M. Paul MARX
- M. Carl SPEECKE
- M. Hans de GRAAF
- M. Edgar SCHOEPF
- M. Arnaud SCHREIBER
- M. Thierry Van BEMTEN
- Mme Carine VALANCE
- M. Pietro LONGO
- M. Benoît NASR
- M. Philippe TOUSSAINT
- M. Gérard BIRCHEN
- Mme Virginie DOHOGNE
- Mme Christine SCHWEITZER
- M. David SANA
- M. Christian HEINEN

Fondés de pouvoirs de catégorie B:

- Mme Monique JUNCKER
- Mme Ann MERTENS
- M. Raphaël ROZANSKI
- M. Jean-Christophe DAUPHIN
- M. Allard FONTEIN
- M. Michel JENTGES
- Mme Karin MARNACH
- M. Claude SCHMITZ
- M. Benoît LEJEUNE
- M. Sinan SAR
- Mme Valérie BERNS
- M. Mikael GUTIERREZ
- M. Xavier SOULARD
- M. Hugo FROMENT
- Mme Ruth BRAND
- M. Vincent TUCCI
- Mme Nancy BLEUMER
- M. Jacques CLAEYS
- M. Azzedine GARAH
- Mme Karine INSALACO
- M. Georges SCHEUER
- Mme Laurence BIVER
- M. Jean-Marc DELMOTTE

- Mme Marylène DULIEU
- Mme Chantal FLAMMANG-SCHMIT
- M. Alexandre PARADEIS
- Mme Nathalie THILL
- Mme Jil KELHETTER
- Mme Tessy LANG
- Mme Tazia BENAMEUR
- M. Claude CRAUSER
- M. Emmanuel FAMERIE
- M. Sergio RUFO
- Mme Evelyne WAGNER
- M. Rafael MOLL
- Mme Mounira MEZIADI
- Mme Astrid BETZ
- M. Anass BEZZARI
- M. Emanuele GRIPPO
- Mme Claire JAMMAS
- M. Cédric NIEGO
- M. Dirk MORIN
- Mme Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU
- Mme Karin HAUBRICH

Fondés de pouvoirs de catégorie C:

- M. Jean-Philippe HINCK
- Mme Stéphanie GREVOT
- Mme Ruth RÖMER
- M. Sébastien ANDRE
- M. Frédéric SCHMITZ
- M. Pierre CLAUDEL
- Mme Kristel VRIJSEN
- Mme Marie-Jeanne RASQUI
- Mme Bénédicte REIS
- Mme Frédérique DUCULOT
- Mme Catherine SIEGERS
- Mme Amélie BRICE
- Mme Nathalie VAZQUEZ
- M. Maurizio MAUCERI
- M. Massimo RASCHELLA
- Mme Laetitia CARIAUX
- M. Jean KONINCKX
- Mme Gisèle LESEINE
- Mme Fernande CANNELS
- Mme Fanny AUENALLAH
- Mme Claudia ABREU
- Mme Clarisse HUMBERT
- M. Jérôme VANDERBECKEN
- M. Mathieu PERUFFO
- M. Christian KETTEL
- M. David CATALA
- M. Yannick HABAY
- Mme Stéphanie DOS SANTOS
- Mme Sandrine DIDIER
- M. Cédric CARNOYE
- M. Benjamin LATRAN

- M. Pascal LEBOUTTE
- M. Julien PONSON
- Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA
- Mme Sandra MARTEAUX
- Mme Sophie CUMANI
- M. Arnaud DELVIGNE
- M. Norbert GASPAR
- Mme Adela IANCU
- M. Ali IMADOUCHEN
- Mme Tracy KANZA
- Mme Laetitia LENTZ
- Mme Stéphanie MOMMATI
- Mme Michèle MORIOT
- M. Julien NADIN
- Mme Agnès OBERSKI
- Mme Efthymia TRIGKIDOU
- M. Matthieu WOLWERTZ
- Mme Céline TRIDANT
- Mme Aline MBAPOU
- Mme Lidia MARTINS BENTO

Les fondés de pouvoirs de catégorie A, B, et C résident tous professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La signature des fondés de pouvoirs A, B et C:

Tout document doit porter deux signatures autorisées, selon les principes suivants:

- a) La correspondance courante relative à la gestion journalière qui engage Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. pour toute information, déclaration ou opinion y émises (contrats, offres de services, conseil au client):
 - Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie A avec un fondé de pouvoir de catégorie B, ou
 - Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie A avec un fondé de pouvoir de catégorie C
- b) La correspondance à caractère général n'engageant pas Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. juridiquement et n'entraînant pas des engagements de paiement (lettres / mémo / fax / courrier aux administrations):
 - Signatures conjointes d'un fondé de pouvoir de catégorie B avec un fondé de pouvoir de catégorie C
- c) Tous les actes de constitution de sociétés au profit du client ainsi que tous les pouvoirs et procurations en rapport avec ces actes:

- Signatures conjointes de deux fondés de pouvoir de catégorie A

d) Pour tous les documents non repris dans les points a), b) et c)

- Signatures conjointes de deux administrateurs, ou

- Signatures conjointes d'un administrateur avec un fondé de pouvoir de catégorie A

Toute signature d'une catégorie inférieure peut être remplacée par une signature d'une catégorie supérieure.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050916/29/159.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02859. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Global Wood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.433,80.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.048.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of the month of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appear:

- Mr Gil GOTFRIED, being a British citizen, residing at TV, Sao Pedro 97, APT 401 Belem, PA 66023-570 Brazil, born on 23rd October 1953, in Haifa,

here represented by Mr Jean-Michel SCHMIT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belem (Brazil) on 21 January 2008,

- "H.A.R.D.T. GROUP Investments AG", a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Stubenring 18, 1010, Vienna, Austria, registered with the Trade Register of Vienna, under number FN 239495 z,

here represented by Mr Jean-Michel SCHMIT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Vienna (Austria) on 21 January 2008, and

- "Value Profit Fund Limited", a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, registered with the Trade Register of Jersey under number 70261,

here represented by Mr Jean-Michel SCHMIT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on 21 January 2008.

The above mentioned proxies, signed by the appearing parties or their proxy holders and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The appearing parties request the undersigned notary to document that they are the sole shareholders (the "Shareholders") of "GLOBAL WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of USD 18,375.-, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated following a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, of 30 July 2007, published in the Mémorial C n ° 2187 of 3 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-131.048 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended by a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg of 11 December 2007 not yet published in the Mémorial C.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by fifty-eight dollars of the United States of America and eighty cents (USD 58.80) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand three hundred seventy-five dollars of the United States of America (USD 18,375.-) to eighteen thousand four hundred thirty-three dollars of the United States of America and eighty cents (USD 18,433.80).

2 To issue forty (40) new shares with a nominal value of one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for five (5) new shares and payment of said shares together with a share premium by a contribution in kind consisting of 12.25% of the shares in Global Wood Amazonia S.A. by Hardt Group Investments AG.

4 To accept subscription for thirty (30) new shares and payment of said shares together with a share premium by a contribution in kind consisting of 77.75% of the shares in Global Wood Amazonia S.A. by Mr. Gil Gotfried.

5 To accept subscription for five (5) new shares and payment of said shares together with a share premium by a contribution in cash by Value Profit Limited.

6 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the resolutions adopted pursuant the preceding items of the agenda of the meeting.

7 To allot part of the paid share premium in an amount of one thousand eight hundred forty-three dollars of the United States of America and thirty-eight cents (USD 1,843.38) to the legal reserve and part of the paid share premium in an amount of two millions one hundred sixty-nine thousand one hundred five dollars of the United States of America and seventeen cents (USD 2,169,105.17) to the share premium reserve.

The Shareholders, represented as above mentioned, each time unanimously request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by fifty-eight dollars of the United States of America and eighty cents (USD 58.80) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand three hundred seventy-five dollars of the United States of America (USD 18,375.-) to eighteen thousand four hundred thirty-three dollars of the United States of America and eighty cents (USD 18,433.80).

Second resolution

The Shareholders resolve to issue forty (40) new shares with a nominal value of one dollar and forty-seven cents of the United States of America (USD 1.47) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

Subscription - payment

1) Thereupon appears Mr Gil Gotfried, prenamed, here represented by Mr Jean-Michel SCHMIT, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber A").

The Subscriber A declares to subscribe for and fully pay thirty (30) new shares having each a nominal value one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47) with payment of a share premium in a total amount of one million eight hundred sixty-five thousand nine hundred fifty-five dollars of the United States of America and ninety cents (USD 1,865,955.90) by a contribution in kind consisting of 77.75% of the shares in GLOBAL WOOD AMAZONIA S.A., a company organized under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Ponta Grossa N^o.54, Bairro Colonia Oliveria Machado, CEP 69074-190 Manaus - AM, Brazil, registered under registration number CNPJ: 05.413.435/0001-81 ("GLOBAL WOOD AMAZONIA S.A."), (the "Contribution A").

2) Thereupon appears H.A.R.D.T. GROUP Investments AG, prenamed, here represented by Mr Jean-Michel SCHMIT, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber B").

The Subscriber B declares to subscribe for and fully pay five (5) new shares having each a nominal value of one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47) with payment of a share premium in a total amount of two hundred ninety-three thousand nine hundred ninety-two dollars of the United States of America and sixty-five cents (USD 293,992.65) by a contribution in kind consisting of 12.25% of the shares in GLOBAL WOOD AMAZONIA S.A., prenamed (the "Contribution B").

The Contribution A and the Contribution B will be referred together hereinafter as the "Contribution in Kind".

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of two millions one hundred sixty thousand dollars of the United States of America (USD 2,160,000.-).

The Shareholders resolve to hear and to approve the report of the Managers dated 21 January 2008 on the proposed capital increase and on the valuation of the proposed Contribution in Kind (the "Report"), which will remain attached to the present deed and provides the following conclusion:

"The Contribution in Kind paid to the Company represents a value in aggregate amount of USD 2,160,000.- and is thus at least equal to the nominal value of the 35 shares to be issued by the Company together with a share premium of USD 2,159,948.55 in consideration for the Contribution in Kind."

Proof of the ownership by the Subscriber A and the Subscriber B of the Contribution in Kind is given to the undersigned notary.

The Subscriber A and the Subscriber B acting through their duly appointed attorney in fact declare that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Thereupon, the Shareholders resolve to accept said subscriptions and the Contribution in Kind and to allot the new shares as detailed under 1) to Subscriber A and as detailed under 2) above to Subscriber B.

3) Thereupon appears "Value Profit Fund Limited", prenamed, here represented by Mr Jean-Michel SCHMIT, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber C").

The Subscriber C declares to subscribe for and fully pay five (5) new shares having each a nominal value of one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47), with payment of a share premium in a total amount of eleven thousand dollar of the United States of America (USD 11,000.-) by a contribution in cash of a total amount of eleven thousand seven dollars of the United States of America and thirty-five cents (USD 11,007.35) (the "Contribution in Cash").

The Contribution in Cash is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the notary.

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the subscription and the Contribution in Cash and to allot the new shares as detailed under 3) above to Subscriber C.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at eighteen thousand four hundred thirty-three dollars of the United States of America and eighty cents (USD 18,433.80) divided into twelve thousand five hundred forty (12,540) shares. Each issued share has a nominal value of one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47) and is fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to allot part of the paid share premium in an amount of one thousand eight hundred forty-three dollars of the United States of America and thirty-eight cents (USD 1,843.38) to the legal reserve and part of the

paid share premium in an amount of two millions one hundred sixty-nine thousand one hundred five dollars of the United States of America and seventeen cents (USD 2,169,105.17) to the share premium reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at ten thousand one hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg),

ont comparu:

- Monsieur Gil GOTFRIED, un citoyen britannique, résidant à TV, Sao Pedro 97, APT 401 Belem, PA 66023-570 Brésil, né le 23 Octobre 1953 à Haïfa,

représenté aux fins des présentes par Me Jean-Michel SCHMIT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Belem (Brésil) le 21 janvier 2008,

- "H.A.R.D.T. GROUP Investments AG", une société régie par le droit autrichien, ayant son siège social à Stubenring 18, 1010, Vienne, Autriche, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Vienne sous le numéro FN 239495 z,

représentée aux fins des présentes par Me Jean-Michel SCHMIT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Vienne (Autriche) le 21 janvier 2008,

- "Value Profit Fund Limited", une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à La Motte Chambers St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Iles Anglo-Normandes, immatriculée après du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 70261,

représentée aux fins des présentes par Me Jean-Michel SCHMIT, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Jersey le 21 janvier 2008,

Les prédites procurations, signées par les comparants ou leurs mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les comparants demandent au notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés (les "Associés") de "GLOBAL WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de USD 18.375,-, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C n° 2187 du 3 octobre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-131.048 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, le 11 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social à concurrence de cinquante-huit dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 58,80) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille trois cent soixante-quinze dollars des États-Unis d'Amérique (USD 18.375,-) à dix-huit mille quatre cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 18.433,80).

2 Émission de quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (EUR 1,47) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de cinq (5) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par un apport en nature consistant en 12,25% des actions de Global Wood Amazonia S.A. par H.A.R.D.T. GROUP Investments AG.

4 Acceptation de la souscription de trente (30) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par un apport en nature consistant en 77,75% des actions de Global Wood Amazonia S.A. par M. Gil GOTFRIED.

5 Acceptation de la souscription de cinq (5) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par un apport en numéraire par Value Profit Limited.

6 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter les résolutions adoptées conformément aux précédents points de l'ordre du jour.

7 Allocation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de mille huit cent quarante-trois dollars des États-Unis d'Amérique et trente-huit cents (USD 1.843,38) à la réserve légale et d'une partie de la prime d'émission pour un montant de deux millions cent soixante-neuf mille cent cinq dollars des États-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 2.169.105,17) au compte de prime d'émission.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, demandent à chaque fois à l'unanimité au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-huit dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 58,80) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille trois cent soixante-quinze dollars des États-Unis d'Amérique (USD 18.375,-) à dix-huit mille quatre cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 18.433,80).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre quarante (40) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (EUR 1,47) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - paiement

1) Ensuite Monsieur Gil Gotfried, précité, représenté par Me Jean-Michel SCHMIT, précité, en vertu de la procuration prémentionnée, se présente (le "Souscripteur A").

Le Souscripteur A déclare souscrire et payer entièrement trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 1,47) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million huit cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-cinq dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix cents (USD 1.865.955,90) par un apport en nature consistant en 77,75% des actions de GLOBAL WOOD AMAZONIA S.A., une société de droit brésilien dont le siège social se situe à Rua Ponta Grossa N^o .54, Bairro Colonia Oliveria Machado, CEP 69074-190 Manaus - AM, Brésil, immatriculée au numéro d'immatriculation CNPJ: 05.413.435/0001-81 ("Global Wood Amazonia S.A."), (l' "Apport A").

2) Ensuite "H.A.R.D.T. GROUP Investments AG", précitée, représentée par M^e Jean-Michel SCHMIT, précité, se présente (le "Souscripteur B").

Le Souscripteur B déclare souscrire cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 1,47) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars des États-Unis d'Amérique et soixante-cinq cents (USD 293.992,65) par un apport en nature consistant en 12,25% des actions de GLOBAL WOOD AMAZONIA S.A., précitée (l' "Apport B").

L'Apport A et l'Apport B seront désignés collectivement ci-après comme l' "Apport en Nature".

L'Apport en Nature représente une valeur d'un montant total de deux millions cent soixante mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2.160.000,-).

Les Associés décident de recevoir et d'approuver le rapport des Gérants en date du 21 janvier 2008 relatif à l'augmentation de capital proposée et l'évaluation de l'Apport en Nature proposé (le "Rapport"), qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"L'Apport en Nature payé à la Société représente une valeur d'un montant total de USD 2,160,000.- et est ainsi au moins égal à la valeur nominale des 35 parts sociales devant être émises par la Société, avec une prime d'émission de USD 2.159.948,55, en contrepartie de l'Apport en Nature."

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature par le Souscripteur A et le Souscripteur B est rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur A et le Souscripteur B, agissant par le biais de leurs mandataires dûment nommés, déclarent que l'Apport en Nature est libre de tout gage ou charge et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de cet Apport en Nature à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres formalités nécessaires au transfert de l'Apport en Nature à la Société.

Ensuite, les Associés décident d'accepter ladite souscription et l'Apport en Nature et d'allouer les nouvelles parts sociales tel que détaillé au point 1) ci-dessus pour le Souscripteur A et au point 2) ci-dessus pour le Souscripteur B.

3) Ensuite "Value Profit Fund Limited", précitée, représentée par M^e Jean-Michel SCHMIT, précité, se présente (le "Souscripteur C").

Le Souscripteur C déclare souscrire cinq (5) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar des États-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 1,47) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 11.000,-) par un apport en numéraire d'un montant total de onze mille sept dollars des États-Unis d'Amérique et trente-cinq cents (USD 11.007,35) (l' "Apport en Numéraire").

L'Apport en Numéraire est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les Associés décident d'accepter ladite souscription et l'Apport en Numéraire et d'allouer les nouvelles parts sociales tel que détaillé au point 3) ci-dessus pour le Souscripteur C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit mille quatre cent trente-trois dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt cents (USD 18.433,80) représenté par douze mille cinq cent quarante (12.540) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 1,47) et est entièrement libérée."

Cinquième résolution

Les Associés décident d'allouer une partie de la prime d'émission pour un montant de mille huit cent quarante-trois dollars des États-Unis d'Amérique et trente-huit cents (USD 1.843,38) à la réserve légale et une partie de la prime d'émission pour un montant de deux millions cent soixante-neuf mille cent cinq dollars des États-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 2.169.105,17) au compte de prime d'émission.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à dix mille cent euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.M. SCHMIT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 janvier 2008. Relation: EAC/2008/1147. - Reçu sept mille cinq cent vingt-cinq Euros quatre-vingt-huit Cents (1.505.175,09.- à 0,50% = 7.525,88.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008051418/239/267.

(080057004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

MIV Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.038.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme MIV Holdings S.A. (the "Company") having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of the Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 11th July, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 19th December, 2000, Nr C-898. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on 13th September, 2000, published in the Mémorial on 12th March, 2001, Nr C-188 and by deed of the undersigned notary on 14th June, 2001, published in the Mémorial on 22nd February, 2002, Nr C-304.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Rétif, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list and the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

- 1) Decision on the liquidation of the Company
- 2) Appointment of the liquidators and determination of the powers of the liquidators

The following resolutions have been passed with unanimous vote of the shareholders of class A and class B, and the shareholders of class C holding 1.459 class C shares, the remaining 18.041 class C shares having abstained.

First resolution

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidators Mr Pierre Stemper, professionally residing in L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve and BDO Compagnie Fiduciaire S.à r.l. with registered office in L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidators from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Company. The liquidators may delegate, under their responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidators may bind the Company under their joint signature.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with Us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIV Holdings S.A. (la "Société") ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, constituée selon acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven le 11 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 19 décembre 2000, n° C-898. Les statuts de la Société ont été modifiés selon acte du notaire soussigné le 13 septembre 2000, publié au Mémorial le 12 mars 2001, n° C-188 et selon acte du notaire soussigné le 14 juin 2001, publié au Mémorial le 22 février 2002, n° C-304.

L'assemblée a été présidée par M. Pierre Stemper, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Mme. Christelle Rétif, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et la procuration signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

- 1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société
- 2) Nomination des liquidateurs et fixation des pouvoirs des liquidateurs

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires A et B et les actionnaires de classe C détenant 1.459 actions de classe C, les 18.041 actions de classe C s'étant abstenus.

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateurs M. Pierre Stemper, demeurant professionnellement à L - 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve et BDO Compagnie Fiduciaire S.à r.l. ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée a décidé de conférer aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser les liquidateurs de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent. Les liquidateurs pourront engager la Société sous leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. STEMPEL, P. SANTER, C. RETIF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2008, Relation LAC/2008/6281. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008052760/211/102.

(080058243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Lorfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.329.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008051808/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pattison S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 196.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.264.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Associé Unique de la Société au siège social le 8 avril 2008

Il résulte des résolutions adoptées par l'Associé Unique de la Société à son siège social en date du 8 avril 2008 que KPMG Audit, société à responsabilité limitée avec siège social sis 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, a été nommé aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat, pour une période illimitée et pour la première fois pour la période s'achevant au 31 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008051812/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Euro Green Company s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 47.727.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit belge EURO AGRO DISCOUNT NV, ayant son siège social à B-2860 Sint-Katelijne-Waver, 7,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 mars 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. EURO GREEN COMPANY S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 47.727;

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 9 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 367 du 29 septembre 1994;

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune;

IV. L'Associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. L'Associée unique déclare être devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2007, date à laquelle l'activité commerciale a définitivement cessée;

VI. L'Associée unique déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11409. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mars 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008052941/206/43.

(080058262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Ambra Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.416.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2008

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur HANSEN Luc, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008051811/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.830.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the eighteenth of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.801, here represented by, Mr Arno van POEYER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of

Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon, AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Phil Garling, manager, born on 8 October 1953 in Sydney (Australia), with professional address at Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australia;
- Mr Rob Gregor, manager, born on 29 May 1969 in Griffith (Australia), with professional address at 4th floor Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX United Kingdom; and
- Vistra (Luxembourg) S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.185 represented by Mr. Bart Zech, manager, born on 5 September 1969 in Putten (the Netherlands).

2. The registered office of the Company is set in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.801, ici représentée par Monsieur Arno van POEYER, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription-libération

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S. à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Phil Garling, gérant, né le 8 octobre 1953 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle au 13^{ème} niveau, AMP Centre, 50 Bridge Street Sydney NSW 2000, Australie;
- M. Rob Gregor, gérant, né le 29 mai 1969 à Griffith (Australie), avec adresse professionnelle au 4^{ème} étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre;
- Vistra (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.185 représentée par M. Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten (Pays-Bas).

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Peyer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 mars 2008, LAC/2008/12096. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008052773/5770/411.

(080058140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2008.

Horti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2008

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, l'Assemblée décide de classer les administrateurs actuels en deux classes différentes: classe A et classe B.

En conséquence, Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommée administrateur de classe A. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Tandis que Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, sont nommés administrateurs de classe B. Les mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, celle-ci sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Luxembourg, le 20 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008051900/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

cominvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.610.

Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Generalversammlung der cominvest S.A., welche am Sitz der Gesellschaft, am 9. April 2008 abgehalten wurde

Beschlußfassung

Die Versammlung geht alsdann zur Erledigung der Tagesordnung über. Nach vorheriger Aussprache beschließt sie alsdann, jeweils einstimmig, wie folgt:

...

6. Wahl des Wirtschaftsprüfers der S.A. für das Geschäftsjahr 2008

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, wird mit der Prüfung des Jahresabschlusses der cominvest Asset Management S.A., Luxemburg, für das Geschäftsjahr 2008 beauftragt.

...

Luxemburg, den 14. April 2008.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Heinrich Echter / Dr. Thomas Goergen

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2008052415/1765/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05370. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080057396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2008.